

Versailles, le 12 mars 2018

**Objet :** Conseil National des Barreaux : budget pour l'année 2018



Mes Chers Confrères,

Je vous informe de la tenue de l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux, qui a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés son budget pour l'année 2018.

Ce budget doit assumer une priorité essentielle pour les confrères : la mise en place d'un plan numérique sans précédent nécessitant un investissement de 2,1 millions d'euros.

Ce plan doit permettre en premier lieu de refondre le système e-barreau/RPVA qui focalise les plaintes des avocats, mais il assurera également la place des avocats et de leurs projets dans les chantiers de numérisation de la justice en accompagnant les cabinets dans leur transition numérique.

Enfin, il s'agit également pour le CNB, après 25 ans d'existence, d'assurer son autonomie financière pour porter ses projets, ceux de notre profession, des avocats.

Pour atteindre ses objectifs, l'assemblée générale du CNB a voté une augmentation des cotisations :

- + 4,16 € par mois (soit 50€ par an) pour les avocats de plus de deux ans d'exercice. La cotisation passe donc de 340 à 390 € par an et par avocat.
- + 1,66 € par mois (soit 20 € par an) pour tous les avocats de moins de deux ans d'exercice. La cotisation passe donc de 170 à 190 € par an et par avocat.

Des engagements ont été pris par le CNB à l'égard de tous les confrères :

- Il n'y aura aucune autre augmentation au cours des trois années à venir,
- Cet investissement sera massivement consacré au plan numérique. Un comité de suivi de ce plan est institué pour contrôler la réelle affectation des fonds aux projets de développement digitaux,
- Une commission de contrôle et de rationalisation des dépenses de l'institution est mise en place.

Votre bien dévouée.

**Christine BLANCHARD-MASI**  
**Bâtonnier**

PJ :

Résolution du Conseil National des Barreaux du 17 février 2018

Résolution du Conseil National des Barreaux des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016